|  |
| --- |
| **Nos villes jumelles** |
| **Lambsheim** | **Little Aston** |
| Rhénanie-Palatinat**Allemagne** | District de Lichfield, Staffordshire**Royaume-Uni** |
| Blason de Lambsheim | http://f3.quomodo.com/72CC0701/uploads/217/110118_140242.jpg |
| 6 800 habitants (Déc-2015) | 935 foyers sur Little Aston(mi-juil-2014) |

**Informations utiles**

Adresse postale : Mairie, 37 Grande Rue de Saint-Georges-sur-Baulche

Adresse e-mail : assjumelage89@gmail.com

Téléphone .03.86.51.46.45 – 06.48.43.72.21

Site Internet : http://association-jumelage-saint-georges.com

Blog d’un adhérent : <http://jumelagesj.canalblog.com/>

*Pour le dépôt des chèques et inscriptions ou aux différentes activités proposées :*

*M. GARANGER Daniel 9 allée d Auvergne 89000 ST-GEORGES tél :06 60 40 06 60*

**Association pour le Jumelage**

|  |
| --- |
| **Saint-Georges-sur-Baulche** |
| Bourgogne-Franche-Comté**France** |
|  |
|  3 300 habitants (2014) |
| Guide pratique de l’adhérent |
|  |

20252018

Pour tout connaître sur les activités de l’association

**ADHESION**

* L’adhésion à l’association est payée en début d’année (appel envoyé en janvier) ou au moment de l’assemblée générale (AG).
* L’adhésion vaut pour l’année civile.
* Le prix de la cotisation est fixé lors de l’AG de l’année précédente. A l’AG de 2024, le prix de la cotisation 2025 a été fixé à 15 €.
* L’adhésion est offerte aux adhérents qui rejoignent l’association entre octobre et décembre. Les nouveaux adhérents doivent néanmoins remplir un bulletin d’inscription.

**COURS DE LANGUE**

* Les cours de langue débutent en octobre et se terminent en juin.
* Pour suivre les cours, il faut être adhérent et être à jour de sa cotisation.
* Les cours se déroulent au centre culturel de Saint-Georges (salle des associations)
* Chaque cours comprend 1h d’activités par semaine (hors vacances scolaires).
* Le prix d’un cours en 2024 a été fixé lors de l’AG de 2024 à 100 €
* Le cours est à payer intégralement lors de l’inscription.
* Sur demande, les cours peuvent être payés en 2 fois : 2 chèques de 50 €encaissés à quelques mois d’intervalle (p. ex. : oct. et fév.).
* De 1 à 2 cours d’essai sont offerts à toute personne qui souhaite tester le cours avant de s’inscrire.
* Les cours manqués ne sont ni rattrapés ni remboursés.
* L’inscription à un cours de langue en cours d’année n’est possible que si le professeur le permet.
* L’inscription à un cours de langue en cours d’année ne donne droit à aucune réduction sur le prix des cours.
* Le prix des cours ne change pas avec le nombre de cours suivis.

|  |  |
| --- | --- |
| **Cours d’Anglais** | **Cours d’Allemand** |
| **Débutant :** mardi - 17h00.**Intermédiaire 1 :** recherche prof**Intermédiaire 2 :** mardi - 18h15.**Avancé :**.recherche prof | **Débutant & intermédiaire 1 :** lundi - 16h.**Intermédiaire 1 &Avancé :** lundi - 17h. |

**VOYAGES CULTURELS**

* Les voyages culturels sont ouverts à tous (adhérents et non-adhérents).
* Ces voyages ont obligatoirement une thématique en rapport avec le jumelage.
* Les personnes souhaitant y participer devront remplir une fiche d’inscription et verser des arrhes (25% du prix du voyage).
* Les personnes non adhérentes au jumelage paieront l’équivalent d’une cotisation en plus par rapport aux adhérents.
* Les personnes seules et souhaitant être logées en chambre individuelle paieront un supplément. En 2017, le supplément en chambre individuelle a été fixé à 25 €/nuit.
* En cas d’annulation, les arrhes ne seront remboursées que si l’annulation a lieu
15 jours avant la date du départ.

**VOYAGES FAMILIAUX**

* Les voyages familiaux sont ouverts aux adhérents uniquement.
* Ces voyages en Angleterre et en Allemagne ont lieu 1 année sur 2 en alternance.
* Il est possible de participer au voyage dans l’un ou l’autre des pays ou aux 2.
* Seules les personnes ayant des familles pour les recevoir peuvent participer.
* Seules les personnes acceptant de recevoir des familles peuvent participer.
* Pour être mis en relation avec une famille, se signaler auprès des vice-présidents (Angleterre : Philippe BLONDEAU ; Allemagne : Jean Pierre. COTE).
* Le signalement se fait notamment lors de l’AG où sont annoncées les dates prévisionnelles des voyages.
* Dès qu’une famille correspondante est trouvée, la famille est informée.
* Quelques semaines avant le voyage, la famille reçoit un bulletin de participation à retourner rapidement et au plus tard à la date butoir indiquée.
* Le prix du voyage inclut uniquement le transport.
* Il est recommandé d’apporter un cadeau à la famille accueillante.
* Les personnes souhaitant se rendre dans la ville jumelée par leur propre moyen devront se signaler rapidement et paieront une participation dont le montant sera préalablement défini par le CA.
* En cas d’annulation, les arrhes ne seront remboursées que si l’annulation a lieu
15 jours avant la date du départ.
* Il est recommandé de se munir d’une carte d’identité valide (ou d’un passeport) et d’une carte européenne de santé.

**MANIFESTATIONS FESTIVES**

* Ces manifestations sont ouvertes à tous (adhérents et non-adhérents).
* Ces manifestations ont obligatoirement une thématique en rapport avec le jumelage (p.ex. : visites culturelles locales organisées lors de l’accueil des familles, repas de gala, choucroute, brunch…).
* Les participants doivent s’inscrire et payer le prix demandé à la réservation.
* En cas d’annulation la somme versée ne sera remboursée que si l’annulation a lieu au moins 7 jours avant la date de la manifestation.

**DATES 2025 A RETENIR**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Assemblée générale** | 15 février 2025 | Ouvert à tous - Centre culturel |
|  |  |  |
| **Réception familiale (Lambsheim)** |  29 mai au 01juin 2025 | Adhérents avec famille d’accueil |
| **Voyage familles (Anglaise)** |  26 au 30 avril 2025  | Manifestations ouvertes à tous les adhérents |
| **Soirée dansante** | 8 novembre 2025 | Ouvert à tous - Centre culturel |